

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 NOVEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Exploitation de la crèche
des Comtes d'Auvergne
– Convocation de la
Commission
consultative des services
publics locaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 novembre 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 novembre 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 novembre 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 10 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 novembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATISTELLI à Monsieur AUDURIER
Monsieur LEBRAY à Monsieur le Maire
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN D'ORO
Madame DE CASTRO COSTA à Madame de CIDRAC (à partir du dossier 10 F 09)
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

*Madame DE CASTRO COSTA quitte la salle à 22h10, au cours de l'examen du dossier 10 F 09

*Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h57, au cours de l'examen du dossier 10 F 11

OBJET : EXPLOITATION DE LA CRÈCHE DES COMTES D'Auvergne –
CONVOCAION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : Madame PERNOD-RONCHI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye dispose de 11 établissements municipaux d'accueil petite enfance, soit 358 places réparties en 279 berceaux de crèche et 79 places de halte-garderie.

Depuis 2001, des efforts exceptionnels ont été entrepris pour augmenter les capacités d'accueil de plus de 40 %, soit 90 nouvelles places proposées aux familles. En 2006, des solutions innovantes ont été déployées pour construire, dans un très court délai, une nouvelle crèche dans le quartier Gramont.

Cependant, la demande reste forte, particulièrement en centre ville. De plus, de nombreuses familles résidant dans d'autres quartiers sollicitent une place en centre ville, afin d'accéder rapidement à la gare du RER après avoir déposé leur enfant.

C'est dans ce contexte que la Ville a exercé, le 12 décembre 2007, son droit de préemption pour l'acquisition d'un immeuble situé 7 rue des Ecuysers, en vue de réaliser un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) qui comportera 55 berceaux.

L'acquisition de cet ancien hôtel particulier témoigne d'une double volonté :

- satisfaire les besoins des habitants,
- contribuer à la mise en valeur du patrimoine historique, puisque l'immeuble est situé en secteur sauvegardé et donc soumis aux prescriptions du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Le lancement d'une procédure de délégation de service public peut être envisagé pour la gestion de ce nouvel équipement.

En conséquence et en application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, la Commission consultative des services publics locaux doit être consultée sur le mode de gestion qu'il convient de retenir pour l'exploitation de la crèche des Comtes d'Auvergne.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

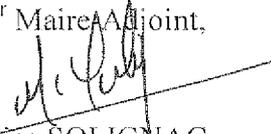
Vu le code général des collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à convoquer la Commission consultative des services publics locaux pour l'examen du mode de gestion de la crèche des Comtes d'Auvergne.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines